

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIVISION ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	Réf. DCE.3.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION CONTROLE QUALITE DES EAUX	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Développer et réaliser les analyses microbiologiques des eaux et les essais biologiques ;
2	Assurer la gestion et la qualité des résultats d'analyses microbiologiques et biologiques.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Développer et mettre en œuvre les procédures et les méthodes d'analyses microbiologiques et biologiques des eaux ;
2	Assurer la veille normative et participer à la normalisation des méthodes d'analyses microbiologiques et biologiques ;
3	Réaliser les analyses microbiologiques ainsi que les essais de toxicité ;
4	Elaborer les documents inhérents aux méthodes d'analyses, procédures techniques et résultats analytiques ;
5	Définir les spécifications techniques des équipements et du matériel (produits chimiques et biologiques) ;
6	Déployer l'assurance qualité en matière d'analyse microbiologique en conformité avec les exigences de l'accréditation ;
7	Accompagner et assister les laboratoires de l'Office en matière de réalisation des analyses microbiologiques et de contrôle de qualité analytique ;
8	Réaliser des audits techniques des laboratoires en concertation avec l'entité concernée de la DCE ;
9	Participer à la fabrication des matériaux de référence pour les essais inter laboratoires de l'Office ;
10	Participer aux essais inter laboratoires internes et externes ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

11	Participer aux actions métrologiques en liaison avec l'entité concernée de la DCE ;
12	Planifier les actions de maintenance des équipements ;
13	Programmer et réaliser l'achat des produits chimiques et biologiques et des équipements dans le cadre des procédures en vigueur ;
14	Participer aux sessions de formation des laborantins (interne et externe) ;
15	Développer la recherche appliquée dans son domaine d'activité en liaison avec les partenaires internes et externes ;
16	Participer à toutes les actions concernant la sécurité et l'hygiène du Laboratoire ;
17	Assister les organismes qui le souhaitent dans son domaine d'activité ;
18	Gérer les activités de la réception de tous les échantillons d'eaux provenant des clients internes ou externes.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE	Réf. DCE.2.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION TRAITEMENT DES EAUX	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Participer à la définition des filières de traitement des eaux ;
2	Participer à la réception et à la mise en service des stations de traitement ;
3	Contrôler les performances des stations de traitements.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Participer, avec les entités techniques, à la définition des filières de traitement des eaux de surface dans le cadre des études de projets d'AEP (extension, réhabilitation ou 1er établissement) ;
2	Participer à la réception et à la mise en service des projets de stations de traitements des eaux de surface (extension, réhabilitation ou 1er établissement) ;
3	Contrôler et expertiser les performances des stations de traitement en liaison avec les entités concernées de l'Office ;
4	Participer, en liaison avec le Service Surveillance des systèmes AEP, à la réalisation du plan de contrôle réglementaire (normes en vigueur) ;
5	Assister les entités techniques centrales et régionales qui le sollicitent sur des traitements spécifiques de production d'eau potable ;
6	Participer avec les entités chargées de la veille technologique au niveau des directions opérationnelles à la prospection de nouveaux produits de traitement des eaux de surface ;
7	Coordonner et piloter des programmes R&D relatifs aux tests sur des unités pilotes de traitement des eaux de surface, en interne et/ou en relation avec des partenaires externes en collaboration avec la Direction Centrale concernée ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

8	Elaborer les notes de qualité des eaux traitées et/ou de notes de performances d'unités de traitement des eaux de surface ;
9	Programmer et réaliser les études liées au traitement des eaux de surface et/ou des achats d'équipements dans le cadre des procédures en vigueur ;
10	Participer aux actions métrologiques en liaison avec l'entité concernée de la DCE ;
11	Participer à des programmes de formation (interne et externe) ;
12	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et la sécurité du Laboratoire.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TRAITEMENT SPECIFIQUES	Réf. DCE.2.2.0
RATTACHEMENT : DIVISION TRAITEMENT DES EAUX	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	<i>Participer à la définition des filières de traitements spécifiques ;</i>
2	Participer à la réception et à la mise en service des projets des stations de traitements spécifiques ;
3	Contrôler les performances des stations de traitements spécifiques.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Participer, avec les entités techniques, à la définition des filières de traitement spécifique dans le cadre des études de projets d'AEP (extension, réhabilitation ou 1er établissement) ;
2	Participer à la réception et à la mise en service des projets de station de traitement spécifique des eaux (extension, réhabilitation ou 1er établissement) ;
3	Contrôler et expertiser les performances des stations de traitement spécifique des eaux en liaison avec les entités concernées de l'Office ;
4	Participer, en liaison avec le Service Surveillance des systèmes AEP, à la réalisation du plan de contrôle réglementaire (normes en vigueur) ;
5	Assister les entités techniques centrales et régionales qui le sollicitent sur des traitements spécifiques de production d'eau potable ;
6	Elaborer des notes de qualité des eaux traitées et/ou de notes de performances d'unités de traitement spécifique des eaux ;
7	Participer avec les entités chargées de la veille technologique au niveau des directions opérationnelles à la prospection de nouveaux produits et procédés de traitement spécifique des eaux ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

8	Coordonner et piloter des programmes R&D relatifs aux tests sur des unités pilotes de traitement spécifique des eaux, en interne et/ou en relation avec des partenaires externes en collaboration avec la Direction Centrale concernée ;
9	Programmer et réaliser les études liées aux traitements spécifiques des eaux et/ou des achats d'équipements dans le cadre des procédures en vigueur ;
10	Participer aux actions métrologiques en liaison avec l'entité concernée de la DCE ;
11	Participer à des programmes de formation (interne et externe) ;
12	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et la sécurité du Laboratoire.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE LIMNOLOGIE	Réf. DCE.2.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION TRAITEMENT DES EAUX	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Contrôler la qualité des eaux des retenues de barrage destinées à l'AEP ;
2	Mettre en application les solutions de lutte contre l'eutrophisation des retenues de barrages.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Elaborer, le programme annuel de contrôle des ressources en eau (barrages) en liaison avec le phénomène d'eutrophisation des retenues ;
2	Coordonner, en liaison avec le Service Etude de la Pollution des ressources en eau et les Divisions Analyses, pour la réalisation du plan de suivi spécifique des retenues de barrage ;
3	Coordonner avec l'entité de la DCE en charge de la surveillance des systèmes d'AEP, ainsi que les entités régionales concernées, pour conforter le système de surveillance de la qualité des eaux et d'alerte au sein des systèmes d'AEP ;
4	Organiser, en coordination avec les Départements ou entités de l'Office concernées, des interventions en cas de pollutions accidentelles des retenues de barrages ;
5	Elaborer les recommandations sur le choix des prises d'eau dans les retenues et leur diffusion aux entités concernées ;
6	Participer et coordonner avec les entités de l'Office concernées à la détermination du niveau de puisement d'eau des nouvelles prises dans les retenues de barrage ;
7	Mettre en œuvre les programmes d'empoissonnement des retenues de barrages dans le cadre de la lutte contre l'eutrophisation;
8	Elaborer des notes de qualité des eaux des retenues de barrages et les diffuser aux entités concernées ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

9	Assurer la veille technologique dans le domaine d'amélioration de la qualité des eaux des retenues de barrages ;
10	Programmer et réaliser les études liées au contrôle de pollution des barrages et/ou des achats d'équipements, de poissons (carpes argentées de chine, etc....) dans le cadre des procédures en vigueur ;
11	Participer aux actions métrologiques en liaison avec l'entité concernée de la DCE ;
12	Participer au processus de décentralisation dans son domaine d'activité avec l'entité concernée de DCE;
13	Développer la recherche appliquée dans son domaine d'activité en liaison avec les partenaires internes et externes ;
14	Assister les organismes qui le souhaitent dans son domaine d'activité ;
15	Participer à des programmes de formation (interne et externe) dans son domaine d'activité.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE SURVEILLANCE SYSTEMES AEP	Réf. DCE.6.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX	Date : 24.04.2012

N°	MISSIONS
1	Veiller à l'élaboration, en liaison avec toutes les entités (centrales et régionales), du programme annuel de surveillance ainsi que du plan de charge (prélèvements et analyses) des laboratoires de l'Office dans le cadre des normes en vigueur ;
2	Suivre et analyser les écarts à la norme et proposer et/ou suivre des solutions de mise en conformité.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Veiller à l'élaboration, en liaison avec toutes les entités (centrales et régionales), du programme annuel de surveillance ainsi que du plan de charge (prélèvements et analyses) des laboratoires de l'Office dans le cadre des normes en vigueur ;
2	Coordonner avec toutes les entités (centrales et régionales) pour la réalisation du programme annuel de surveillance, analyses des écarts et proposer des moyens de renforcement et des solutions de mise en conformité ;
3	Coordonner avec l'entité de la DCE en charge du contrôle de la pollution des eaux et la limnologie, ainsi que les entités régionales concernées, pour conforter le système de surveillance de la qualité des eaux et d'alerte au sein des systèmes d'AEP ;
4	Coordonner avec l'entité de la DCE en charge du contrôle de la pollution des eaux, ainsi que les entités régionales concernées, pour conforter le contrôle de pollution des eaux ;
5	Participer à toutes les missions spécifiques (ou de dépassement de normes) de contrôle des systèmes d'AEP ou de points de livraison d'eau dans le cadre des activités commerciales, de partenariat et/ou sur sollicitation des autorités supérieures (ou locales) ;
6	Elaborer les notes de qualité des eaux prélevées dans le cadre du programme de surveillance (ou de missions de contrôle) et leur diffusion aux entités concernées ;
7	Elaborer les rapports périodiques (semestriel et annuel) relatifs au programme de surveillance et des missions de contrôle des systèmes d'AEP et leur diffusion aux entités concernées ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

8	Participer, en liaison avec la Division concernée de DCE, à la mise à jour des normes de qualité des eaux ;
9	Programmer et réaliser des études liées à la surveillance (normes en vigueur) des ouvrages de production et de distribution d'eau potable et/ou des achats d'équipements dans le cadre des procédures en vigueur ;
10	Participer aux actions métrologiques en liaison avec l'entité concernée de la DCE ;
11	Participer à des programmes de formation (interne et externe) ;
12	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et la sécurité du Laboratoire.